



Pour tous :

- **Garantir le niveau des retraites**
- **Prendre en compte les pénibilités**

Le Gouvernement veut faire de l'allongement de la durée de cotisation LE MOYEN de financement des retraites. Il se refuse à faire le bilan des échecs de la réforme de 2003 : rien n'a changé sur l'emploi des seniors, les négociations patronat/syndicats sur la pénibilité sont enlisées, les versements au Fonds de Réserve des Retraites sont insuffisants et peut-être serviront à autre chose.

Il faut le contraindre à revoir la copie qu'il nous a préparée en nous mobilisant pour :

Refuser le passage à 41 ans de cotisations

La reconduction du dispositif « carrières longues » pour ceux qui ont commencé à travailler tôt est une bonne chose, mais ne suffit pas. Dans un système où les employeurs se débarrassent en premier de leurs salariés de plus de 50 ans, qui ont bien du mal à retrouver du travail, ceux qui peuvent réellement prolonger leur activité sont à peine 40 %. En cas d'allongement de la durée requise pour avoir le taux plein de retraite, eux devraient faire l'effort de travailler plus, tandis que pour tous les autres l'allongement se traduirait en réalité par un prolongement du chômage et une baisse de la pension servie.

La baisse est amplifiée dans le secteur privé par le mode de calcul établi en 1993 : prise en compte des 25 meilleures années et décote, qui tirent encore plus vers le bas ceux qui ont eu des carrières accidentées, incomplètes ou à temps partiel, notamment les femmes. Toujours plus d'inégalités, toujours moins de retraites, non merci !

Débloquer la négociation interprofessionnelle sur les pénibilités

Le Gouvernement fait silence sur l'attitude du patronat qui refuse de financer un système de retraite anticipée pour les salariés ayant exercé pendant de longues années un métier pénible. Ce blocage, et les attaques contre les préretraites dans l'industrie, ferment la porte à la reconnaissance des pénibilités que personne ne nie (horaires décalés, travail de nuit, exposition au bruit, aux intempéries, aux vibrations etc...) dans tous les secteurs où on les rencontre. Les négociations en cours chez les cheminots, mais aussi les systèmes existant chez les marins, dans l'aérien (Personnels Navigants Commerciaux), le Congé de Fin d'Activité des conducteurs routiers marchandises et voyageurs, le service actif des fonctionnaires etc....s'en trouvent aussi fragilisés.

Pour la CFDT, qui se bat depuis toujours pour améliorer les conditions de travail, les inégalités d'espérance de vie à la retraite doivent être compensées par une possibilité de départ avant 60 ans avec une retraite correcte.

Garantir le niveau des pensions

L'extension de la surcote au minimum contributif ou la revalorisation du minimum vieillesse ne sauraient masquer que Le Gouvernement ne propose rien pour revaloriser les retraites par rapport au salaire, afin de mettre un coup d'arrêt à une dégradation continue. Il fait aussi l'impasse sur la situation des polypensionnés, est indifférent au sort des salariés aux carrières accidentées et impose le service minimum au Régime Additionnel de la Fonction Publique, qui ne servira de véritables retraites complémentaires que d'ici... 20 ans !

Pour réduire les inégalités, il faut améliorer les basses pensions et remettre en cause le calcul sur les 25 meilleures années (pour éliminer les « accidents de carrière ») ou la valorisation des salaires pris en compte (pour tenir compte de l'amélioration du niveau de vie).

Sécuriser le financement des retraites, un enjeu de solidarité intergénérationnelle majeur

Les exonérations de cotisations pénalisent le financement des retraites. En plus, pour les heures supplémentaires, ce sont des droits mais aussi de l'emploi en moins : cherchez l'erreur !

Le Fonds de Réserve des Retraites, qui consiste à épargner aujourd'hui pour mieux passer le cap du papy-boom, est une garantie pour les générations à venir qu'elles ne supporteront pas l'intégralité de cette charge. Le Gouvernement a laissé dériver son financement, il lui faut des ressources stables : la CFDT propose un doublement de la taxe sur les revenus du patrimoine et des placements financiers.

Pour la FGTE-CFDT, le retour au plein emploi est une des clés du financement des retraites : par les cotisations qu'amènent les salariés, mais aussi par les droits que génère le travail puisque la durée de cotisation est un paramètre essentiel du calcul de la retraite. C'est un enjeu pour toutes les générations. Pour les actifs, qu'il s'agisse des plus jeunes ou des seniors, c'est la possibilité d'avoir une retraite à taux plein qui en dépend. Pour les retraités, c'est la garantie du financement de leurs pensions. L'amélioration de la situation financière de l'UNEDIC ouvre déjà une possibilité : utiliser les excédents pour améliorer l'indemnisation du chômage mais aussi pour mieux prendre en compte pour la retraite les périodes d'activité réduite ou de cessation d'activité, au lieu de baisser les cotisations.

**SOYONS TOUS MOBILISES LE 22 MAI
POUR LA DEFENSE DE LA RETRAITE SOLIDAIRE**